

SOMMAIRE

- POUR LA CONSERVATION DE LA FORÊT BORÉALE DU CANADA p. 1
- LE FILTRE DE L'ISR p. 2
- PRI IN PERSON À MONTRÉAL p. 4

POUR LA CONSERVATION DE LA FORÊT BORÉALE DU CANADA

L'investissement socialement responsable (ISR) consiste à inclure les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection et la gestion des placements et des investissements. Parmi les critères environnementaux utilisés chez Desjardins, on compte les changements climatiques, la gestion de l'eau et la biodiversité, des enjeux qui concernent les entreprises, mais aussi les gouvernements, les Premières Nations et les institutions financières.

Au Canada, l'un des sujets de biodiversité les plus sensibles concerne la forêt boréale qui couvre une grande partie du territoire. Depuis 2010, Fonds Desjardins est membre du Conseil principal de la forêt boréale, un groupe destiné à la conservation de la forêt boréale du Canada. La Vision pour la conservation de la forêt boréale du Conseil principal repose sur la collaboration entre ses membres et prône la protection de 50 % de la forêt et la promotion de pratiques de développement durable et d'activités commerciales responsables dans le reste du territoire.



La mise en œuvre de la Vision est rendue possible grâce à la mixité des membres du Conseil qui regroupe des organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées en conservation de l'environnement, des représentants des industries énergétiques, minières et forestières, des institutions financières et des peuples des Premières Nations. Le Conseil travaille en comités de travail en fonction des dossiers en vigueur et se réunit deux fois par année dans diverses régions de la forêt boréale.

Au printemps 2014, les membres du Conseil ont visité la ville de Yellowknife, capitale des Territoires du Nord-Ouest, pour en apprendre davantage sur les ambitions de conservation du gouvernement territorial et de certains peuples autochtones. Il s'agit d'une période charnière pour cette région canadienne qui a conclu un accord de décentralisation avec le gouvernement fédéral, accordant au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest la responsabilité de la gestion des terres publiques, de l'eau et des ressources des Territoires du Nord-Ouest. L'accord a pris effet le 1^{er} avril dernier. La région est l'une des plus convoitées pour la richesse de son sous-sol, notamment pour l'exploration du diamant et cette visite aura permis aux membres du Conseil de tirer des enseignements qui pourront servir à l'élaboration de stratégies de conservation d'autres régions de la forêt boréale.

Ce partenariat entre les membres du Conseil principal de la forêt boréale issus de divers secteurs d'activité permet de mettre en place des plans d'action concertés afin de protéger la forêt boréale canadienne. Pour en savoir plus sur le Conseil principal de la forêt boréale : <http://conseilforetboreale.ca/>.



LE FILTRE DE L'ISR

Le Fonds Desjardins Environnement est le seul fonds communs de placement au Canada qui ait recours à un groupe d'experts indépendants pour évaluer l'admissibilité des entreprises à partir de critères environnementaux. La recommandation d'une entreprise repose sur les critères établis dans la politique d'évaluation environnementale. Cette politique requiert l'évaluation d'une entreprise en fonction des objectifs environnementaux qu'elle s'est fixés en lien avec les enjeux de son secteur, et du système de gestion environnementale qu'elle met en place pour atteindre ses objectifs.

Le Groupe consultatif en environnement, composé de spécialistes de plusieurs disciplines, procède à l'évaluation de la gestion environnementale des entreprises selon un cycle d'évaluation de 24 mois (Consultez le [bulletin du 30 juin 2013](#) pour en apprendre plus sur le Groupe).



Au mois de juin 2014, le Groupe consultatif a procédé à l'évaluation des entreprises qui composent l'indice S&P/TSX. Le tableau ci-joint recense les recommandations les plus récentes du Groupe consultatif, ainsi que les raisons les plus fréquemment évoquées pour justifier le rejet de plus de la moitié des entreprises qui composent l'indice canadien S&P/TSX.

Secteur boursier canadien	Nombre d'entreprises qui composent l'indice S&P/TSX*	Nombre d'entreprises recommandées par le Groupe consultatif	% d'entreprises recommandées par secteur
Énergie	69	24	35 %
Matériaux	52	26	50 %
Produits industriels	26	12	46 %
Consommation discrétionnaire	19	10	53 %
Consommation courante	10	6	60 %
Soins de santé	3	–	0 %
Services financiers	47	16	34 %
Technologie de l'information	8	3	38 %
Télécommunication	5	5	100 %
Services d'utilité publique	12	7	58 %
TOTAL	251	109	Moyenne de 47 %

* En date du 20 juin 2014

Raison d'exclusion	Nombre d'entreprises exclues pour cette raison
À évaluer (Certaines des entreprises composent l'indice depuis peu)	37
Divulgateion insuffisante Aucune donnée de performance, réticence à communiquer,...	32
Engagement insuffisant Pas de système de gestion environnementale, absence d'objectif,...	54
Préoccupation environnementale Risque important selon l'analyse du Groupe consultatif, amendes récurrentes, projets controversés,...	15
Filtres d'exclusion Tabac, armement et nucléaire	4

La liste des sociétés recommandées et donc admissibles est transmise trimestriellement au gestionnaire de portefeuille du Fonds Desjardins environnement qui procède, à son tour, à l'évaluation financière des entreprises retenues.

PRI IN PERSON À MONTRÉAL

Signataire des:



Les PRI ou *Principles for Responsible Investment* (Principes pour l'investissement responsable) est un réseau international d'investisseurs dont Desjardins est partenaire et qui travaille à concrétiser les six principes de l'investissement responsable. Soutenus par les Nations Unies, les signataires des PRI organisent chaque année une conférence mondiale sur l'investissement responsable, conférence qui se tiendra cette année à Montréal!

Du 22 au 24 septembre, plusieurs conférenciers d'envergure viendront nous entretenir de sujets tels que les obligations vertes, les droits humains et la rémunération des dirigeants, et plusieurs débats sont également prévus, sur des sujets tels que le désinvestissement des énergies fossiles, la responsabilité fiscale des investisseurs.

Pour en savoir plus sur la conférence *PRI in person*, visitez <http://www.unpri.org/events/pri-in-person-2014/>.

Pour en savoir plus sur l'ISR et les Portefeuilles SociéTerre, consultez votre conseiller de Desjardins ou la section ISR de fondsdesjardins.com.

Nous avons à cœur de connaître vos interrogations et commentaires sur l'investissement socialement responsable. Écrivez-nous à isr@desjardins.com.



Desjardins
Gestion de patrimoine

PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS